Note externe

Direction Technique

Conditions Particulières de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité, concédé à Enedis, d'une Installation de Consommation en HTA

Identification :	Enedis-MOP-RAC_022E
Version :	2
Nb. de pages :	1+18

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1	03/07/2025	Création	Enedis-FOR-RES_36E
2	03/09/2026	Modification des taux d'acompte	

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Enedis-NMO-RAC_005E : « Procédure de traitement des demandes de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité, concédé à Enedis, d'une Installation de consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA ».

Enedis-MOP-RAC_021E : « Conditions Générales de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité, concédé à Enedis, d'une Installation de consommation en HTA ».

Enedis-MOP-RAC_023E : « Demande de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Enedis, d'une Installation de Consommation en HTA ».

Enedis-MOP-RES_002E : « Paramètres technico-économiques de référence ».

Enedis-NMO-RAC-007E : « Principes d'étude et règles techniques pour déterminer une solution technique de raccordement ou de modification du raccordement au Réseau Public de Distribution géré par Enedis ».

Enedis-NMO-RES-011E : « Structure des réseaux et des ouvrages composant le Réseau Public de Distribution géré par Enedis ».

Enedis-MOP-RAC_030E : « Contrat de Mandat L.342-6 ».

Enedis-NMO-CPT_002E : « Documentation Technique de Référence - Comptage ».

Enedis-FOR-RES_16E : « Convention exploitation pour une Installation de consommation d'énergie électrique raccordée au Réseau Public de Distribution HTA – Conditions Générales ».

Enedis-FOR-RES_45E : « Convention exploitation pour une Installation de consommation d'énergie électrique raccordée au Réseau Public de Distribution HTA – Conditions Particulières ».

Enedis-FOR-RES_19E : « Mise sous tension pour essai et mise en service - Travaux dans les postes clients - Suppression du raccordement.

Résumé / Avertissement

Les présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales en précisant les spécificités techniques et financières de raccordement d'une Installation de consommation en HTA au RPD, relatives à une Offre de raccordement estimative, à une PRAC, à un Avenant L.342-6 ou à une Convention de Raccordement.

L'ensemble des Conditions Générales et Conditions Particulières constitue l'Offre de Raccordement qui doit être regardée comme incluant la Proposition Technique et Financière.

La Convention de Raccordement s'inscrit dans un dispositif contractuel comprenant le Contrat permettant l'Accès au Réseau Public de Distribution HTA et la Convention d'Exploitation, conclus entre Enedis et l'Utilisateur.

Par ailleurs, Enedis rappelle l'existence de sa Documentation Technique de Référence (DTR), de son Barème de facturation des raccordements et de son Catalogue des Prestations disponible sur le site internet www.enedis.fr.

© Copyright Enedis

Conditions Particulière de raccordement au Réseau Public de Distribution d'Electricité, concédé à Enedis, d'une Installation de Consommation en HTA relative à [LA CONVENTION / L'OFFRE ESTIMATIVE /LA PRAC / L'AVENANT L.342-6] DE RACCORDEMENT N°[N° DE L'OFFRE]

Raison Sociale : [NOM OU RAISON SOCIALE DU SITE]

N°SIRET : [NUMERO_SIRET]

Située [ADRESSE]

COMPLÉTANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES : Enedis-MOP-RAC_021E

(Lieu), le (date)

Auteur de la Convention de Raccordement :

Enedis, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est situé 4 place de la Pyramide - TSA 25001 – 92030 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 444 608 442, représentée par [Prénom Nom], Directeur Régional Enedis [Nom de la région], dûment habilité à cet effet,

Bénéficiaire de la Convention de Raccordement :

[Nom ou RAISON SOCIALESTE], [StatutSociété ou nom de la personne physique], agissant au nom et pour le compte de *[si mandat]*

[NOMCLIENT], domicilié [Adr] [CP] [Commune]

ou

[RAISON SOCIALESTE], [StatutSociété] au [CapitalSte], dont le siège social est situé [AdrSiegeSte] [AdrSiegeSte2] [CPSte] [CommuneSte], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [CommuneRCSSte] sous le numéro [SIRENSte],

représentée par [NomSignataireSte], [FonctionSignataireSte], dûment habilité à cet effet,

ou

[LE NOM DE LA COLLECTIVITE] dont le siège est situé à [Ville-adresse] représenté(e) par son [titre] [Nom], dûment autorisé à signer la présente Offre.

Ci-après dénommé par « le Demandeur ».

Les parties ci-dessus sont appelées dans le présent contrat « Partie », ou ensemble « Parties ».

Par l'acceptation de la présente Offre de Raccordement, le Demandeur reconnaît expressément avoir été informé que cette offre est régie par la procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis référencée **Enedis-NMO-RAC_005E** (**version « NumVersionEnVigueur ») publiée sur le site internet d'Enedis www.enedis.fr.**

© Copyright Enedis

SOMMAIRE

Préambule 2
Synthèse 3
1 — Caractéristique de votre demande 4
2 — Description de la solution de Raccordement 4
3 — Réalisation et répartition des Travaux de Raccordement 7
4 — Contribution financières et délais de mise à disposition du raccordement 10
5 — Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement 12
6 — Délai prévisionnel de Mise à Disposition du Raccordement 12
7 — Modification de votre demande 13
8 — Votre Interlocuteur 13
9 — Signatures 13
Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement (Fiches de collecte) 15
Annexe 2 : Schéma de la solution de raccordement 15
Annexe 3 - Détail de la contribution au coût du raccordement 16
Annexe 4 - Formulaire relatif à l'initialisation de la convention d'exploitation 17
Annexe 5 – Engagement d'accès permanent au poste client 18

Préambule

Vous avez a sollicité Enedis pour le raccordement au Réseau Public de Distribution Haute Tension (HTA) d'une Installation de Consommation d'électricité.

Les présentes Conditions Particulières décrivent la prestation de raccordement qu'Enedis s'engage à exécuter dans les conditions décrites aux Conditions Générales (Annexe3).

Les présentes Conditions Particulières précisent les travaux nécessaires au raccordement de l'Installation et leur répartition, la contribution au coût du raccordement à votre charge, les délais de réalisation prévisionnels et les caractéristiques auxquelles l'Installation doit satisfaire pour être raccordée au Réseau Public de Distribution HTA.

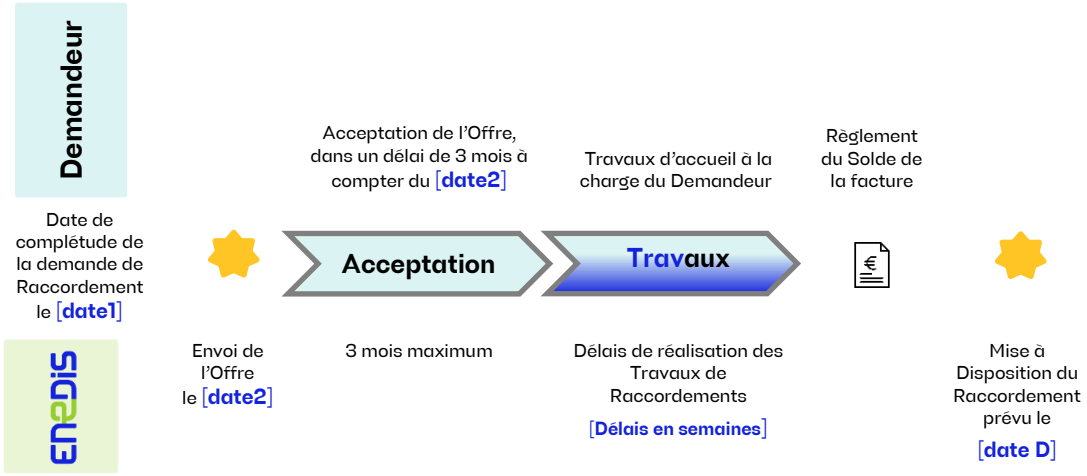
Vous reconnaissez avoir pris connaissance des **Conditions Générales** - Enedis-NMO-RAC_021E - en vigueur de l'Offre de Raccordement d'une Installation de Consommation HTA au Réseau Public de Distribution, disponibles sur le site internet www.enedis.fr/documents dans la rubrique « Documentation Technique de Référence » et **les accepter**.

Enedis vous rappelle que les dispositions de la **procédure** de traitement des demandes de raccordement individuel d'Installations en BT, de puissance puissance supérieure à 36 kVA, et en HTA au RPD géré par Enedis, le **barème** de facturation des raccordements et le **Catalogue des Prestations**, publiés sur le site internet www.enedis.fr à la date des présentes Conditions Particulières, **s'appliquent à cette Convention de Raccordement**.

La signature des présentes Conditions Particulières et de leurs annexes vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

Nota : Tout terme commençant par une majuscule, est défini dans les Conditions Générales.

Synthèse

<table>
<tr><td>Votre Demande</td><td>Raccordement au Réseau Public de Distribution (RPD) d'Électricité HTA d'une alimentation :
Principale avec une Puissance de Raccordement de : _____ kW.
Secours avec une Puissance de : _____ kW.
Complémentaire avec une Puissance de : _____ kW.
Demande déclarée complète le : ___/___/_____</td></tr>
<tr><td>Solution de raccordement</td><td>L'alimentation du Site sera réalisée en souterrain par un raccordement en [Coupure d'Artère, Double Dérivation, Antenne] de tension de [10 / 13.5 / 15 / 20 / 33] kV entre phases.</td></tr>
<tr><td>Planning de Mise à Disposition du Raccordement</td><td>
</td></tr>
<tr><td>Contribution au Raccordement</td><td>La contribution du Demandeur au coût du raccordement est de _____ € HT et de _____ € HT avec application de la réfaction. Soit _____ € TTC avec le taux de TVA en vigueur
Le Demandeur verse à Enedis un acompte dont le montant TTC s'élève à _____ €
Paiement : tous les paiements sont nets et sans escompte, payables par virement, CB.
➔ le détail de la contribution est décrit à l'article 5</td></tr>
<tr><td>Validité de l'Offre</td><td>Le Demandeur dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date d'envoi par Enedis, pour donner son accord sur cette Offre de Raccordement. L'accord du Demandeur est matérialisé à la suite de la réception par Enedis des trois éléments suivants :
sa signature des présentes Conditions Particulières, sans modification ni rature,
l'acceptation des Conditions Générales,
le versement de l'acompte ci-dessus.
A compter de la date d'acceptation de votre accord, si dans les délais indiqués dans les Conditions Particulières, les travaux d'accueil des ouvrages du RPD qui vous incombent ne sont pas terminés, la puissance réservée pour votre raccordement sera mise à disposition d'autres Demandeurs et la présente offre sera caduque.</td></tr>
<tr><td>Mise en Service du Raccordement</td><td>La Mise en Service définitive de votre installation est conditionnée par :
l'achèvement de tous les ouvrages de raccordement (y compris vos travaux d'accueil),
le paiement de la totalité du solde de la contribution au coût du raccordement,
le certificat de conformité visé par le CONSUEL du Poste de Livraison,
la souscription d'un contrat d'accès au réseau(CARD-S HTA, Contrat Unique ou Contrat Intégré),
la signature d'une convention d'exploitation.</td></tr>
</table>

1 — Caractéristique de votre demande

Votre demande de raccordement au RPD (Annexe 1) :

Reçue le :	__/__/____
Qualifiée complète le :	__/__/____

a été traitée avec les caractéristiques suivantes par Enedis pour produire cette Offre de Raccordement.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des caractéristiques de votre raccordement prises en compte par Enedis, à la suite de votre demande de raccordement figurant en annexe 1, pour produire cette Offre.

Rubrique	Alimentation Principale	Alimentation Secours	Alimentation Complémentaire
Autorisation Urbanisme	[Numéro / NON]		
Nom du Poste de Livraison	[Nom Poste de Livraison P]	[Nom Poste de Livraison S]	[Nom Poste de Livraison C]
Puissance totale Installée en kVA des transformateurs en aval des PRM	[Puissance total installée des transfos]		
Nombre de transfos Installés en en aval des PDL	[Nombre total de Transfos installés]		
La demande concerne :	[Création nouveau raccordement / Modification raccordement existant]		
L'Installation à raccorder est un(e)	[Data-Center / IRVE / Infrastructure Gaz / Industrie /Autre préciser...]		
La demande concerne une dérogation au raccordement directe de l'installation à desservir (RIB, IRVE...)	[NON / Nature du raccordement indirect : [RIB, IRVE, EPAHD, Hôtel, Camping])		
Cos φ =	[0,93]		
Solution de Raccordement différente de l'ORR	[OUI / NON]		
Votre demande se situe à l'intérieure d'une zone d'aménagement	[NON / OUI Nom de la ZA]		
Poste de Livraison implanté en limite de propriété et accessible depuis le domaine public sans traverser de parcelles appartenant à des tiers	[OUI / NON préciser]		
Contraintes travaux	[Non Concerné / OUI : Plage Horaire / Jours / période / XXXX]		
Contraintes environnementales à prendre en compte	[NON / OUI préciser]		
Proposition de Raccordement Avant Complétude (PRAC) passante :	[NON / Référence PRAC]		
Délégation Travaux L.342-6 du code de l'énergie	[NON / Référence Offre Standard]		
Vous êtes représenté par un tiers pour le traitement de ce raccordement	[NON / OUI Mandat]		

2 — Description de la solution de Raccordement

La solution technique décrite ci-dessous détaille les Ouvrages de Raccordement sous maitrise d'ouvrage Enedis nécessaires au raccordement de votre Installation et les travaux d'accueils des Ouvrages de Raccordement sur votre Unité Foncière, ou sur le Terrain d'Assiette de l'Opération (TAO) ou dans un Bâtiment. Ces derniers sont sous votre responsabilité et à votre charge.

Cette Offre de Raccordement a été établie en considérant que chaque équipement à alimenter par votre installation :

— est installé au rez-de-chaussée niveau rue,

- répond aux exigences des normes en vigueur, notamment la norme NF C 13-100 ou NF C 13-200 le cas échéant,
- respecte les exigences de la convention d'exploitation (Enedis-FOR-RES_16E - Enedis-FOR-RES_45E),
- respecte les exigences du contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une installation raccordée en HTA (Enedis-FOR-CF_09E – Enedis-FOR-CF),
- est équipée d'un dispositif de comptage conforme à la note Enedis-NMO-CPT_002E de la documentation technique de référence accessible à l'adresse internet d'Enedis : www.enedis.fr.

Le schéma de principe correspondant à la solution de raccordement détaillée ci-après figure en annexe 2.

La solution de raccordement est la suivante :

2.1. Installation du Demandeur

La présente Offre de Raccordement s'inscrit dans un dispositif contractuel comprenant un Contrat permettant l'Accès au Réseau de Distribution (CARD-S HTA, Contrat Unique ou Contrat Intégré) et une Convention d'Exploitation.

Le Demandeur doit prendre en compte la configuration décrite ci-dessous complétée des données figurant dans la convention d'exploitation pour raccorder son ou ses installations au RPD.

		Alim. Principale	**Alim. Secours**	**Alim. Complémentaire**
Type de raccordement		[coupure d'artère/double dérivation/antenne]	[coupure d'artère/double dérivation/antenne]	[coupure d'artère/double dérivation/antenne]
Pracc cible (MW) : (Cas standard)		[Pracc P]	[Pracc S]	[Pracc C]
Pracc (MW) : (cas Montée en charge progressive sur 10 ans)	Durée/Pracc Palier 1 :	[Durée Palier 1 - ans / Pracc 1 P/ Non Concerné]	[Durée Palier 1 / Pracc 1 S / Non Concerné]	[Durée Palier 1 / Pracc 1 C / Non Concerné]
	Durée/Pracc Palier 2 :	[Durée Palier 2 - ans/ Pracc 2 P/ Non Concerné]	[Durée Palier 2 / Pracc 2 S / Non Concerné]	[Durée Palier 2 / Pracc 2 C / Non Concerné]
	Durée/Pracc Palier 3 :	[Durée Palier 3 - ans / Pracc 3 P/ Non Concerné]	[Durée Palier 3 / Pracc 3 S / Non Concerné]	[Durée Palier 3 / Pracc 3 C / Non Concerné]
	Durée/Pracc Cible :	[Durée Palier 4 - ans / Pracc Cible/ Non Concerné]	[Durée Palier 4 / Pracc 4 S / Non Concerné]	[Durée Palier 4 / Pracc 4 C / Non Concerné]
Raccordement dans le domaine de tension de référence : ≤ (40MW - 100/d)		[OUI/NON]		
Tension nominale du réseau raccordement (kV)		[10/13.5/15/20/23/30]		
Tension contractuelle de raccordement Uc en kV		[XX]		
Transformateur bi-tension à installer par Demandeur		[10/13.5/15/23/30 à 20] kV / Sans Objet]		
Tg φ		[0.4 / Valeur Demandeur]		
Installation d'une motorisation des Interrupteurs permettant à Enedis de télécommander les unités fonctionnelles d'arrivées clients (pose d'un coffret de télé-conduite : carte, routeur, batterie)		[OUI/NON]		
Filtrage du signal tarifaire		Selon dispositions prévues par la règlementation (arrêté du 09 juin 2020) et par les Conditions Générales du CARD S HTA ou CU « Engagement du client sur les niveaux de perturbations générées par le Site »		
Filtrage des Courants harmoniques à installer		Selon dispositions prévues par la règlementation (arrêté du 09 juin 2020) et par les Conditions Générales du CARD S HTA ou CU « Engagement du client sur les niveaux de perturbations générées par le Site »		
Compensation déséquilibre Tension à installer		Selon dispositions prévues par la règlementation (arrêté du 09 juin 2020) et par les Conditions Générales du CARD S HTA ou CU « Engagement du client sur les niveaux de perturbations générées par le Site »		
Protection contre les courts-circuits – Interrupteur et fusibles (Intensité en Ampère) :		[Non Concerné / Valeur du réglage fusible =...]	[Non Concerné / Valeur du réglage du fusible =.....]	[Non Concerné / Valeur du réglage du fusible =.....]
Protection contre de courts-circuits – Disjoncteur et relais (Intensité en Ampère) :		[Non Concerné / Min =..... - Max =.....]	[Non Concerné / Min =..... - Max =.....]	[Non Concerné / Min =..... - Max =.....]

Type de Comptage	[BT (secondaire) / HTA (primaire)] (voir Enedis-NMO-CPT_002E)	[BT (secondaire) / HTA (primaire)] (voir Enedis- NMO-CPT_002E)	[BT (secondaire) / HTA (primaire)] (voir Enedis- NMO-CPT_002E)
Limite de Propriété	[En amont des bornes de raccordement des extrémités de câbles Unités fonctionnelles arrivée / ....]	[En amont des bornes de raccordement des extrémités de câbles Unités fonctionnelles arrivée / ....]	[En amont des bornes de raccordement des extrémités de câbles Unités fonctionnelles arrivée / ....]
La solution de raccordement de l'Installation dépend de la réalisation de travaux d'autres Demandeurs :	[OUI/NON]	[OUI/NON]	[OUI/NON]
Site alimenté par des points de livraisons multiples avec obligation de séparation des Installations intérieures :	OUI/NON]		

Fin d'option

2.2. Caractéristiques des Ouvrages à créer ou à modifier pour raccorder l'installation

2.2.1. Ouvrages HTA et Sources concernés pour le raccordement du projet :

	Descriptif technique	Nom du Poste Source	Nom du Départ	Nombre de canalisations (nb)	Lg de canalisation (m)	Section (mm^2)
Canalisation HTA	Création de liaison en domaine privé :				[Lg]	3x [Section] [Al/Cu].
	Création d'une extension de réseau (câble travail) hors du domaine privé :				[Lg]	3x[Section] [Al/Cu].
	Création d'une extension de réseau (câble repos) hors du domaine privé :				[Lg]	3x [Section] [Al/Cu].
	Création d'une extension de réseau pour l'alimentation Secours, hors du domaine privé :				[Lg]	3x [Section] [Al/Cu].
	Création d'une extension de réseau pour l'alimentation Complémentaire, hors du domaine privé :				[Lg]	3x [Section] [Al/Cu].
	Création de canalisation en remplacement de canalisation sur le Réseau Public de Distribution :				[Lg]	3x [Section] [Al/Cu].

	Descriptif technique	Spécification
Poste/Armoire	Création poste HTA ou armoire de coupure (nombre) :	
	Création de poste HTB/HTA :	[nom du Poste Source] issu de la ligne HTB [Nom de la ligne]
	Modification du poste HTB/HTA existant (mutation de transformateur, ajout d'unité fonctionnelle ...) [nom du Poste Source] issu de la ligne HTB [Nom de la ligne]	[Mutation transfo /Ajout Transfo/...]

2.2.2. Ouvrages à créer ou modifier dans le domaine de tension supérieur, sous maitrise d'ouvrage RTE

Option 1 : pas de travaux RPT

Sans Objet

Option 2 : avec Travaux RPT :

	Descriptif technique

Extension	Création d'une ligne HTB [Nom de la ligne] (dans le périmètre de facturation)
	Création d'une ligne XXX en remplacement de la ligne XXX existante (hors périmètre de facturation)
	Création/adaptation transformateur HTB/HTB (hors périmètre de facturation)

Fin option

3 — Réalisation et répartition des Travaux de Raccordement

La Mise à disposition du raccordement au Demandeur est subordonnée à la construction de l'ensemble des ouvrages nécessaires au raccordement des Installations au Réseau Public de Distribution. Il s'agit de travaux relevant de la maitrise d'ouvrage Enedis (ouvrages du RPD) et ceux relevant de votre maitrise d'ouvrage.

Les travaux décrits dans le paragraphe précédent sont repris et complétés dans le tableau suivant indiquant la répartition selon les maitrises d'ouvrages respectives :

3.1. Ouvrages électriques

Option 1 travaux de raccordement réalisé par Enedis :

	Descriptif technique	Réalisé par Enedis	Réalisé par le Demandeur*
Poste de Livraison	Création du génie-civil du Poste de Livraison, fourniture et pose des unités fonctionnelles		[X]
	Travaux esthétiques d'intégration du poste de livraison		[X]
	Equipement du Poste de Livraison (selon dispositions de l'article 3.1)	[X]	[X]
Réseau HTA	Création du génie civil dans l'Unité Foncière ou le domaine privé du Demandeur permettant le passage des canalisations électriques		[X]
	Fourniture et pose de canalisation HTA dans l'Unité Foncière du Demandeur	[X]	
	Création de canalisation HTA hors de l'Unité Foncière du Demandeur	[X]	
	Création d'ouvrages dans le Poste Source	[X]	
	Remplacement de réseau public de distribution existant	[X]	
	Raccordement des Ouvrages électriques au RPD	[X]	

Option 2 travaux de raccordement délégués dans le cadre L342-6 :

	Descriptif technique	Réalisé par Enedis	Réalisé par le Demandeur*
Poste de Livraison	Création du génie-civil du Poste de Livraison, fourniture et pose des unités fonctionnelles		[X]
	Travaux esthétiques d'intégration du poste de livraison		[X]
	Equipement du Poste de Livraison (selon dispositions de l'article 3.1)	[X]	[X]
Réseau HTA	Création du génie civil dans l'Unité Foncière ou le domaine privé du Demandeur permettant le passage des canalisations électriques		[X]
	Fourniture et pose de canalisation HTA dans l'Unité Foncière du Demandeur		[X]
	Création de canalisation HTA hors de l'Unité Foncière du Demandeur		[X]
	Création d'ouvrages dans le Poste Source	[X]	
	Remplacement de réseau public de distribution existant	[X]	
	Raccordement des Ouvrages électriques au RPD	[X]	

Fin option

Nota 1 : en fond Vert les travaux sous maitrise d'ouvrage et à charge du demandeur

Nota 2: en fond Bleu les travaux sous maitrise d'ouvrage Enedis

3.2. Installation du Demandeur

Les Installations du demandeur doivent se conformer à la norme NF C 13-100 ou NF C 13-200 le cas échéant, à la convention d'exploitation (**Enedis-FOR-RES_16E** et **Enedis-FOR-RES_45E**) et au référentiel comptage d'Enedis (**Enedis-NMO-CPT_002E**)

3.2.1. Dispositions générales

Réalisé par Enedis	Réalisé par le demandeur
• Enedis tient et met à jour le Catalogue des Matériels Aptes à l'Exploitation (CAMAE), accessible à l'adresse internet d'Enedis : camae.enedis.fr. • Enedis valide les plans d'implantation des matériels autorisés d'emploi composant le poste de livraison avant tout commencement d'exécution.	• Le poste de livraison, ainsi que les équipements qui le composent, sont fournis et installés par le Demandeur. • Le Demandeur s'assure que les unités fonctionnelles HTA à installer sont autorisé d'emploi par Enedis. La liste des matériels d'emploi autorisé par Enedis figure dans le Catalogue des Matériels Aptes à l'Exploitation (CAMAE), accessible à l'adresse internet d'Enedis : camae.enedis.fr.

Option1 : Installation d'une télécommandée du poste de livraison à l'initiative du Demandeur

• Enedis exploite le coffret de téléconduite et ses accessoires • Enedis délivre l'autorisation d'emploi/d'exploitation du dispositif de manœuvre mis en place par le Demandeur. • Enedis annexera le dossier Poste à la Convention d'exploitation.	• Le Demandeur sollicite Enedis pour une prestation d'installation F660 du Catalogue des Prestations. • Le Demandeur fournit et met en place la motorisation des unités fonctionnelles d'arrivée et les liaisons associées. Le Demandeur met à disposition une alimentation destinée au coffret de téléconduite. • Le Demandeur s'assure que le dispositif de manœuvre à installer dispose d'autorisations d'emploi en vigueur ou à défaut l'accord d'Enedis. Il inclut au dossier poste les caractéristiques de ce matériel conforme à la NF C 13-100 ou NF C 13-200 le cas échéant. • Le Demandeur transmet à Enedis un dossier comportant les pièces listées dans les conditions générales d'exploitation, ces pièces constituant le dossier poste.

Option1 : Installation d'une télécommandé du poste de livraison à l'initiative d'Enedis

• Enedis fournit, installe et exploite le coffret de téléconduite et ses accessoires. • Enedis délivre l'autorisation d'emploi/d'exploitation du dispositif de manœuvre mis en place par le Demandeur. • Enedis annexera le dossier Poste à la Convention d'exploitation.	• Le Demandeur fournit et met en place la motorisation des unités fonctionnelles d'arrivée et les liaisons associées. Le Demandeur met à disposition une alimentation destinée au coffret de téléconduite. • Le Demandeur s'assure que le dispositif de manœuvre à installer dispose d'autorisations d'emploi en vigueur ou à défaut l'accord d'Enedis. Il inclut au dossier poste les caractéristiques de ce matériel conforme à la NF C 13-100 ou NF C 13-200 le cas échéant. • Le Demandeur transmet à Enedis un dossier comportant les pièces listées dans les conditions générales d'exploitation, ces pièces constituant le dossier poste.

3.2.2. Comptages

Les caractéristiques du dispositif de comptage, conforme à la NF-C 13-100 ou à la NF C 13-200 et à la note Enedis-NMO-CPT_002E, installé seront décrites dans la Convention d'exploitation.

Option 1 : comptage au primaire du transformateur

Le **comptage est installé au primaire du transformateur**, la répartition des responsabilités est la suivante :

Réalisé par Enedis	Réalisé par le demandeur

• Le dispositif de comptage est fourni, installé, programmé et scellé par Enedis. • Les transformateurs de mesures (Courant et Tension) et les « câbles de mesures » pour comptages et protections sont validés par Enedis • L'accès au compartiment des transformateurs de mesures est scellé par Enedis à la mise en service du poste de livraison	• Le tableau de comptage, les boîtes d'essai et les différents borniers, sont posés par le Demandeur. • Les transformateurs de mesures (Courant et Tension) et les « câbles de mesures » sont fournis et posés par le Demandeur, après validation des caractéristiques techniques par Enedis. • Avant la mise en service des transformateurs de mesure le Demandeur fournira leurs procès-verbaux d'essai datés de moins de six mois • Les câbles de mesure qui assurent les liaisons entre les transformateurs de mesure et les blocs de jonction situés dans l'armoire de comptage sont fournis et posés par le Demandeur. Leurs caractéristiques doivent être conformes à la norme NF C 13-100 • Compte tenu du changement de tension prévu à moyen terme, du départ HTA sur lequel sera raccordé le poste de livraison, le Demandeur installe des transformateurs de mesure bi-tension.

Option 2 : comptage au secondaire du transformateur

Le **comptage est installé au secondaire du transformateur**, la répartition des responsabilités est la suivante :

Réalisé par Enedis	Réalisé par le demandeur
• Le dispositif de comptage est fourni, installé, programmé et scellé par Enedis. • Le panneau de comptage, les boîtes d'essai et les différents borniers, sont fournis par Enedis • Les transformateurs de mesures sont fournis par Enedis • L'accès au compartiment des transformateurs de courant est scellé par Enedis à la mise en service du poste de livraison	• Le tableau de comptage, les boîtes d'essai et les différents borniers, sont posés par le Demandeur. • Les transformateurs de mesures sont posés par le Demandeur. • Les câbles de mesure qui assurent les liaisons entre les transformateurs de mesure et les blocs de jonction situés dans l'armoire de comptage sont fournis et posés par le Demandeur. Leurs caractéristiques doivent être conformes à la norme NF C 13-100 ou NF C 13-200 le cas échéant. • Avant la mise en service de ces équipements, le Demandeur fournira leurs procès-verbaux d'essai datés de moins de six mois

Fin options

3.2.3. Dispositifs de protection générale HTA du poste de livraison

Le poste de livraison doit être équipé d'une protection contre les courts-circuits et contre les défauts à la terre. Le Demandeur se conformera à la norme NF C 13-100 ou NF C13-200 selon les cas, et aux prescriptions décrites dans la Convention d'exploitation.

3.2.4. Dispositifs de verrouillage interdisant la mise en parallèle de plusieurs sources

Conformément à la réglementation, le Demandeur s'engage à ne pas mettre en place dans son Installation de dispositif permettant de réaliser de façon automatique ou manuelle la mise en parallèle de canalisations de son Installation desservies par deux canalisations de raccordement distinctes, que celles-ci soient du Réseau Public de Distribution BT ou du Réseau Public de Distribution HTA.

Dans le cas où le Demandeur installe un dispositif permettant une permutation des sources, il installe également un dispositif d'inversion ne permettant pas la mise en parallèle des deux canalisations de raccordement au Réseau Public de Distribution. Ce dispositif sera réalisé par un inverseur ou deux organes de coupure à asservissement mécanique et électrique empêchant la commande et la fermeture simultanée des deux organes de coupure.

3.2.5. Protection de découplage

Si l'installation comporte une source de production d'énergie électrique couplable au Réseau Public de Distribution, le Demandeur installe un dispositif de protection de découplage qui devra permettre le découplage de l'ensemble des machines de production (y compris de stockage) du Site du Demandeur (hébergeur et hébergé dans le cas d'un raccordement indirect au réseau HTA). Ce dispositif de découplage doit faire l'objet de l'approbation préalable d'Enedis conformément à la norme NF C 13-100 et se conformer aux prescriptions décrites dans la Convention d'Exploitation.

3.2.6. Installation de télécommunication

Enedis a pour mission de rendre télé-opérable les Dispositifs de Comptage. La solution de télécommunication de référence est précisé dans la note Enedis-NMO-CPT_002E « Comptage ».

Afin de permettre le télé-relevé des informations de comptage, Enedis mettra en œuvre une technologie de communication par les réseaux radio mobiles des opérateurs télécom.

A ce titre, Enedis équipe à ses frais les Dispositifs de Comptage de boitiers de communication IP compatibles avec le compteur installé, ainsi que d'une antenne externe si nécessaire, et prend à sa charge les coûts d'abonnement auprès des opérateurs télécom.

Dans les cas où la couverture des réseaux radio ne pourrait pas être durablement fiable (niveau de réception des réseaux radio trop faible, échecs répétés de communication, par exemple), Enedis étudie, en collaboration avec le Client et/ou son Fournisseur, la faisabilité d'une solution alternative. Si cette solution s'avère réalisable, sa mise en œuvre fait l'objet d'une prestation d'Enedis facturée au Client et/ou à son Fournisseur.

4 — Contribution financières et délais de mise à disposition du raccordement

Les principes de financement des ouvrages de raccordement de l'Installation sont précisés à l'Article 8 des Conditions Générales de l'Offre de Raccordement.

4.1. Montant de votre Contribution

Le montant de votre contribution a été déterminé avec les paramètres suivants :

Paramètre	Valeur
Mode de valorisation des coûts	[Formules des coûts simplifiées/Devis]
Taux de réfaction appliqué en soutirage	[Réfaction soutirage]%
Prise en compte des travaux hors ORR valorisés sur devis	[OUI/NON]
TVA	[5,5%/10%/20%]
Type d'offre	[Offre ferme* / Offre estimative]
Marge d'incertitude dans le cas d'une offre estimative ou d'une Proposition de Raccordement Avant Complétude	[X%]

*Cette offre ne tient pas compte des surcoûts exceptionnels inconnus à la date de cette offre et hors de la responsabilité d'Enedis.

Le montant de la contribution à nous régler est de [Montant TTC à régler] € TTC.

Ce montant se décompose comme indiqué ci-dessous, pour plus de détail se référer à l'Annexe 3 :

Désignation	Délai prévisionnel[1]	MONTANT (€)
Travaux dans le Poste de Livraison	_____ *semaines/mois*	ST_{PL}
Travaux réseau HTA	_____ *semaines/mois*	ST_{HTA}
Travaux Poste Source	_____ *semaines/mois*	ST_{PS}
Total Travaux HT Enedis		$MT_{Tvx} = ST_{PL} + ST_{HTA} + ST_{PS}$
Montant de la réfaction tarifaire HT sur la base de l'ORR[3]		$MT_{Réf}$
Montant de la TVA		MT_{TVA}
Montant total TTC réfacté Enedis :		$MT_{TTC\ Enedis}$
Travaux réseau HTB	_____ *semaines/mois*	$ST_{TTC\ RHTB}$
Travaux jeux de barre HTB	_____ *semaines/mois*	$ST_{TTC\ JBHTB}$
Montant total TTC réfacté Travaux RTE		$MT_{TTC\ RTE} = ST_{TTC\ RHTB} + ST_{TTC\ JBHTB}$

[1] Le délai de réalisation des travaux sur le Réseau s'entend à compter de la signature de la Convention de Raccordement. Ce délai a vocation à couvrir la période de réalisation des travaux. Il est donné à titre indicatif et n'intègre pas les délais d'étude et de consultation des entreprises. Ce délai ne prend pas en compte les délais de réalisation des travaux d'accueil des ouvrages Enedis qui incombent au Demandeur (installation du poste de livraison, équipement du poste…).

Contribution Totale TTC : Contribution aux travaux de raccordement à régler	**C = MT TTC Enedis + MT TTC RTE**
Acompte déjà versé par le Demandeur	***-AV (€)***
A = Montant de l'acompte TTC :	A

[1] Le mode de chiffrage utilisé est défini par le barème de facturation.
[2] Le montant facturé pour l'établissement de la Prac est un acompte si la demande complète est transmise à Enedis dans le délai de validité de la PRAC.
[3] Le montant de la réfaction est calculé sur la base de l'opération de raccordement de référence objet du devis ORR.

Option L. 342-6 du code de l'énergie

Dans le cas d'application des dispositions de l'article L. 342-6 du code de l'énergie, le montant maximal de la réfaction qui vous sera versée est le suivant :

Désignation	Montant Hors Taxe
Montant des Travaux Mandataire	[Montant Offre standard] € HT - [Montant Avenant L. 342-6] € HT
Montant maximal de la Réfaction sur les Travaux Mandataire	[Taux Réfaction applicable] * [Montant Travaux Mandataire] € HT

Fin Option

4.2. Révision du montant de la contribution

Le montant de la contribution sera révisé suivant le barème en vigueur si l'ensemble des travaux prévus dans les présentes Conditions Particulières ne sont pas achevés au plus tard six (6) mois après la date d'acceptation de l'Offre de Raccordement dans l'espace client du Demandeur.

4.3. Montant de l'acompte

Le règlement de l'acompte indiqué dans le tableau ci-dessus est obligatoire pour accepter la présente Offre de Raccordement.

Le montant de l'acompte TTC est calculé sur la base de 5% du montant total de la Contribution TTC pour les Offres estimatives et 30% du montant total de la Contribution TTC pour les Offres définitives.

Concernant les Contributions demandées dans le cadre des Offres définitives dont la durée des travaux dépasse 2 ans, un échéancier de paiement supplémentaire à l'acompte initial de 30% pourra être demandé et contractualisé dans l'Offre définitive.

Le Demandeur a également la possibilité de régler 100% du montant total de la Contribution.Les collectivités locales sont dispensées de paiement de l'acompte mais doivent adresser un ordre de service.

4.4. Modalités de paiement

Les paiements sont nets et sans escompte, payables par tout moyen mis à votre disposition (CB, Virement...) par Enedis et aux conditions suivantes :

— ils sont payables toutes taxes comprises. Le régime de taxes appliqué est celui en vigueur à la date de leur appel ou de leur facturation ;

— le règlement de l'acompte avant le commencement des travaux et du solde à la fin des travaux (émission de la facture finale) :

- paiement par virement : [indiquer l'IBAN de la DR concernée] ;
- paiement par virement direct voir portail www.enedis.fr ;
- paiement par carte bancaire : [Adresse Site CB] ;
- paiement par chèque : le chèque doit être libellé à l'ordre d'« Enedis » et envoyé à l'adresse suivante :

[Entité de réception des paiements] [SITE] [RUE] [LIEU-DIT] [CP] [COMMUNE] [CEDEX].

NB : le règlement du solde de la facture est exigible à l'achèvement des travaux de raccordement réalisés par Enedis et avant toute mise en service du raccordement. Le solde dû, mentionné sur la facture tient compte de l'acompte encaissé par Enedis.

Le **règlement** du **solde** doit nous parvenir **dès réception de la facture**, à l'adresse figurant sur celle-ci. Les collectivités locales ne sont pas concernées par cette disposition.

En cas de désistement de votre part, les dépenses engagées par Enedis restent à votre charge et sont non réfactés. Enedis émettra une facture, avec prise en compte du ou des acomptes éventuellement déjà versés.

5 — Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement

L'acceptation de l'Offre de Raccordement, hors Proposition de Raccordement Avant Complétude (PRAC), est matérialisé par la réception simultanée :

Cas Demandeur Privé	Cas Collectivité local, Etat…
▪ l'Offre de Raccordement signée informatiquement, sans modification ni réserve ; ▪ le règlement de l'acompte figurant à l'article **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**	L'Ordre de service indiquant le : ▪ SIRET ▪ code service ▪ code engagement

Option 1 : Application du Contrat de Mandat L.342-6

Dans le cas où le Demandeur souhaite l'application des dispositions prévues par l'article L.342-6 du code l'énergie, l'Offre de raccordement inclus également les documents suivants :

— le Contrat de Mandat L.342-6 signé informatiquement sans modification ni réserve ;

— une garantie bancaire ;

— une assurance responsabilité civil pour les travaux ;

Fin Options

La date d'acceptation de l'Offre de Raccordement est celle de réception du dernier document (Offre de Raccordement ou acompte) par Enedis.

A défaut, le dossier incomplet reste en attente jusqu'à réception du dernier élément manquant, sans possibilité de dépasser le délai de validité de cette offre. Dans ce cas, l'acompte n'est pas encaissé.

L'instruction des études de réalisation ou d'exécution pour la réalisation des travaux démarre dès réception de l'accord du Demandeur sur l'Offre de Raccordement (acompte versé + Offre de Raccordement signée).

6 — Délai prévisionnel de Mise à Disposition du Raccordement

Le délai prévisionnel de Mise à disposition du Raccordement au Demandeur est fonction du délai de réalisation des études d'exécution et des travaux Enedis mais également du délai de réalisation des travaux qui incombent au Demandeur (cf article 3).

Ces délais contractuels sont indiqués dans le tableau suivant :

Délais d'exécution des études et travaux Enedis (mois)	[Délai Travaux Enedis en mois]
Délais d'exécution des travaux Demandeur (mois)	[Délai Travaux Demandeur en mois]

Ces délais s'expriment en mois et **se comptent à partir de la date d'acceptation de l'Offre de Raccordement** par le Demandeur conformément aux dispositions de l'article 5.

Option 1 – Mise à Disposition anticipé du Raccordement

Mise à Disposition anticipé du Raccordement :

La Mise en Disposition du raccordement de l'Installation intervient avant l'achèvement complet des Travaux de Raccordement. Conformément à l'article « Cas particulier Mise à Disposition anticipé du Raccordement » des Conditions Générales, cette mise en service est associée à des Limitations temporaires de Soutirage à la charge du Client, jusqu'à l'achèvement total des travaux.

L'achèvement des travaux conditionnant la levée des limitations temporaires est prévue pour [**mois / année**].

Ouvrage/Période de Mise à Disposition	Durée maximale de limitation en soutirage par an (en heures)	Puissance maximale limitée en soutirage (en MW)

Si la contrainte est gérée par le fonctionnement d'automates, l'interfaçage de ces automates avec l'Installation du Demandeur est à la charge de ce dernier. Les modalités de fonctionnement de ces automates sont précisées dans la Convention d'Exploitation

Fin Option 1

Ces délais de Mise à Disposition du Raccordement (MAD) définitif n'engagent Enedis que si les **travaux qui incombent au Demandeur** sont terminés dans le délai indiqué ci-dessus.

A défaut Enedis pourra mettre fin à cette Offre conformément aux Conditions Générales.

7 — Modification de votre demande

Les demandes de modifications sont traitées conformément aux Conditions Générales Enedis-MOP-RAC_021E accessible dans la DTR d'Enedis.

8 — Votre Interlocuteur

L'interlocuteur Enedis à votre disposition pour toute question relative à cette offre, est [Prénom Nom interlocuteur] dont les coordonnées sont :

— Téléphone : [N° de Téléphone],
— Courriel : [Adresse Courriel].

Option 1 : Article 8 « Signatures » non applicable si PRAC

9 — Signatures

AVERTISSEMENT : Au cas où cette Offre de Raccordement contiendrait des ratures, et/ou des ajouts de clauses ou de mentions, et/ou des suppressions de clauses ou de mentions, celle-ci serait considérée comme nulle et non avenue. Dans cette hypothèse, il y aura lieu de signer une nouvelle convention destinée à remplacer l'Offre de Raccordement annulée.

La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

À (**Lieu**) [_____], **le** (**date**) [__/__/____]

Pour le Demandeur	Pour Enedis
[Nom Prénom du Signataire]	[Nom Prénom du Signataire]
[Fonction du Signataire]	[Fonction du Signataire]
[Si besoin :] par délégation de [Nom du délégataire]	*[Si besoin :]* par délégation de [Nom du délégataire]
[Fonction du Délégataire]	[Fonction du Délégataire]

Option 1 – Taux de TVA à 10% **Je certifie que les travaux sont effectués dans des locaux achevés depuis plus de deux ans affectés à un usage d'habitation éligibles au taux de TVA réduit de 10 % répondant aux conditions prévues par l'article 279-0 bis du CGI.** *Option 2 – Taux de TVA à 5,5%* **Je certifie que les travaux sont effectués dans des locaux achevés depuis plus de deux ans affectés à un usage d'habitation et portent sur des prestations de rénovation énergétique respectant les conditions de l'article 278-0 bis A du CGI, ou sont exclusivement liés à la pose, l'installation ou l'entretien d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques dans des locaux à usage d'habitation répondant aux conditions de l'article 278-0 bis N du CGI, et sont éligibles au taux de TVA réduit de 5,5 %.** *Fin Option* **La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.** Signature :	Signature :

Fin d'Option 1

Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement (Fiches de collecte)

Les pièces sont disponibles sur le portail raccordement dans l'espace client.

Annexe 2 : Schéma de la solution de raccordement

Les plans et schéma de principe de raccordement sont disponibles dans l'espace Client du Demandeur dans le portail de raccordement Enedis.

Annexe 3 - Détail de la contribution au coût du raccordement

Le détail des coûts est indiqué dans les tableaux ci-dessous en application du barème de facturation :

Travaux Postes de Livraison	Réfaction	Montant facturé (€)
Dispositif de comptage	[X% / 0%]	_____
Essai et mise en service protection C13-100/200	[X% / 0%]	_____
Essais et mise en service protection de découplage	[X% / 0%]	_____

Travaux HTA	Réfaction	Quantité (m)	Montant facturé (€)
Travaux de création de canalisation HTA en domaine privé	0%	_____	_____
Travaux d'extension de canalisation HTA en domaine extérieur au domaine privé	[X% / 0%]	_____	_____

Travaux HTB	Réfaction	Quantité (m)	Montant facturé (€)
Création de canalisation HTB	[30%]	_____	_____
Création ou extension d'un jeu barre HTB	[30%]	_____	_____

Travaux Postes Source :	Réfaction	Montant facturé (€)
Mise à disposition d'unité fonctionnelle départ HTA	[X% / 0%]	_____
Création ½ rame HTA sans bâtiment	[X% / 0%]	_____
Création ½ rame HTA avec bâtiment	[X% / 0%]	_____
Mutation Transformateur HTB/HTA	[X% / 0%]	_____
Ajout d'un transformateur HTB/HTA et liaison HTA	[X% / 0%]	_____
Achat terrain (création ½ rame ou ajout d'un transformateur)	[X% / 0%]	_____
Création Poste Source (½ rame, création bâtiment, contrôle commande, transformateur, achat de terrain)	[X% / 0%]	_____
Adaptation du plan de protection	[X% / 0%]	_____
Dispositifs de protection Poste Source	[X% / 0%]	_____
Modification du contrôle commande pour ajout de transformateur ou de ½ rame	[X% / 0%]	_____

Ventilation de la Σ(Coûts Réels) réfacté	Part Etude	Part Travaux	Part Matériel	Part Ingénierie
Montants facturé	[E_{CR}]	[T_{CR}]	[M_{CR}]	[I_{CR}]

Raccordement groupés Demandeur	Puissance de Raccordement	Quote-Part facturé
[Nom Demandeur	[PR_{QP}]	[M_{QP}]

Annexe 4 - Formulaire relatif à l'initialisation de la convention d'exploitation

La signature d'une convention d'exploitation complète cette convention de raccordement et est un prérequis obligatoire à la mise en service d'un poste client HTA (poste de livraison).

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES RELATIVE A LA SOCIETE	
Nom de la société :	
Adresse de la société	
Ville	
Code Postal	
Raison Sociale	
Statut juridique de la Société	
SIREN	
Enregistré au RCS de :	
Capital de la société	
Adresse du siège social	
Ville du siège social	
Code Postal du siège social	
Nom et Fonction du signataire	

RESPONSABLE D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION	
Nom	
Tél	
e-mail	
Adresse du site de présence	
Horaire de présence	

CHARGE D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION (CONTACTE EN SITUATION D'URGENCE)	
Nom	
Tél	
e-mail	
Adresse du site de présence	
Horaire de présence	

COMMENTAIRES

Date : Signature :

Annexe 5 – Engagement d'accès permanent au poste client

Comme indiqué dans la demande de raccordement au Réseau Public de Distribution HTA de l'installation située :

Nom du site .....

Adresse du site .....

Le poste de livraison sera implanté sur une parcelle privée de la société. En conséquence, je m'engage à respecter sans limite de durée les conditions d'accès au poste de livraison HTA.

Après concertation avec Enedis, je m'engage à ce que :

- l'accès piéton et véhicule au poste de livraison soit garanti au personnel d'Enedis 24h/24, 7jours/7 et sans franchissement d'accès contrôlé,
- cet accès permette le passage de matériel de détection des défauts (camion de recherche de défaut), d'engins de fouille, de machine de terrassement mécanisés pour effectuer un remplacement ou une réparation du (ou des) câble(s) exploités par Enedis,
- les profondeurs habituelles de pose de câbles spécifiées par la norme UTE C 11-001 ou par Enedis soient respectées,
- aucune construction ou stockage (de toute sorte) ne soit possible ou réalisée sur le passage des câbles HTA,
- l'Indicateur Lumineux de Défaut (ILD) soit reporté en bordure de propriété sur la voie publique d'accès,
- les distances entre le réseau et les arbres, végétation respectent les dispositions prévues par la norme NF P 98-332 et la norme UTE C 11-001

Description de l'accès permanent au poste de livraison HTA :

.....
.....
.....
.....

Le Demandeur : ..... Date : .....

Nom du signataire : .....

Fonction : ..... Signature : .....